COMMUNE DE CAUROY LES HERMONVILLE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

51220

Tél.: 03 26 61 52 51 Fax: 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absents excusés: Madame CHAMPION Marie-France ayant donné son pouvoir à Madame LALLEMENT Sandrine.

Secrétaire de séance : Monsieur SERGENT André.

<u>Approbation du compte rendu du conseil du 28 septembre 2021</u>: le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 28 septembre 2021.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- Monsieur DE MARNE a envoyé le devis trop tardivement pour pouvoir faire le dossier de demande de subvention pour la salle associative
- L'achat de tableau d'affichage pour le cimetière sera vu en 2022
- Une fiche navette pour les plaques en fonte a été faite
- Monsieur COLBEAUX a refabriqué des rennes et un bonhomme de neige pour la décoration de Noël. Monsieur PONCELET Xavier pense que la mairie devrait le remercier
- Monument aux Morts sur RD 944 : l'entreprise PRILLIEUX a envoyé un devis pour un montant de 4 897,20 € TTC. D'autres devis seront demandés.

Eglise: Monsieur le Maire informe le conseil que le Préfet a envoyé ce jour un courrier indiquant que le dossier est complet pour la demande de subvention à la DRAC mais le montant de cette subvention si elle nous est attribuée ne sera décidé qu'en 2022.

L'autorisation de pouvoir dépasser le montant de 20% restant à la charge de la commune a été accordé par le Préfet de la Région Grand Est.

Le montant des subventions acquises est de 169 342,09 €. Une demande de dérogation a été envoyé à la Région car la subvention pour la maîtrise d'œuvre devait être soldé fin 2021, il a été demandé un report. Pour la subvention accordée par la Cu du Grand Reims en 2018, elle devrait pouvoir être versée au vue des factures acquittée à ce jour pour le dossier de l'église, et ne devrait donc pas être perdue.

Pour les demandes en cours au Département et à la Région, ils ne se prononceront qu'une fois qu'ils auront le montant attribué par la DRAC si elle donne des fonds.

Rapport d'activité 2020 CU du Grand Reims: Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité 2020 de la communauté urbaine du Grand Reims. Monsieur ROCHET Bertrand fait remarquer qu'il y a beaucoup pour la ville de Reims et peu pour le pôle du Nord Champenois. Après débat, le conseil n'émet aucune remarque sur ces dossiers.

Délibération n° 2021-7-1 : rapport d'activité 2020 de la CU du Grand Reims

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

Vu le rapport présenté par la communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Je prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence du Centre de Gestion: Monsieur le Maire explique au conseil que le centre de gestion de la Marne a mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes. La mise en place de ce dispositif dans les communes est obligatoire depuis le 1^{er} mai 2020. L'adhésion à ce dispositif auprès du centre de gestion est gratuite.

Après délibération, le conseil décide l'adhésion à ce dispositif auprès du centre de gestion de la Marne.

Rapport activité 2021 du SIEM: Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activités 2021 au titre de l'année 2020 du SIEM. Le conseil émet un avis favorable à ce rapport.

<u>Droit de passage rue du Général De Gaulle</u>: Monsieur le Maire explique au conseil que lors d'une précédente réunion il avait accordé un droit de passage à Mr et Mme GOUVERNEUR Cyprien sur la parcelle AC 315 pour leur permettre un accès à la parcelle ZI 57 sur laquelle ils voulaient construire une maison. Or depuis ils ont annulé leur demande de permis de construire et ont passé tous les documents en société à savoir la SCI BILOUE. Ils nous demandent donc d'accorder ce droit de passage à cette SCI. Après discussion le conseil accepte le changement de nom pour le droit de passage.

Délibération n° 2021-7-3 : droit de passage

Après exposé de Monsieur le Maire concernant une demande de droit de passage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder une servitude de passage à la SCI BILOUE, domiciliée à Reims (Marne), 18 rue de Courlancy, sur une largeur de trois mètres sur la parcelle communale cadastrée AC 315 pour leur permettre un accès à la parcelle cadastrée ZI 57, située 28 rue du Général De Gaulle.
- Une convention de servitude de passage sera établie devant notaire et tous les frais seront à la charge de la SCI BILOUE.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<u>Projets pour dossier de subvention DETR, fonds de soutien, Département, Région</u>: Monsieur le Maire propose au conseil les projets suivants pour les demandes de subvention à venir:

- Pour le fonds de soutien de la CU du Grand Reims : la deuxième tranche des travaux de rénovation de l'église
- Pour la DETR 2022 : les travaux de chauffage de la salle associative. Il faudrait recruter un architecte pour préparer et suivre les dossiers.

Le conseil à l'unanimité valide ces propositions et charge Monsieur le Maire de lancer les consultations pour trouver un architecte.

Délibération n° 2021-7-4 : demande de subvention au fonds de soutien de la Cu du Grand Reims pour restauration partielle de l'église Notre Dame et St Nicaise, tranche 2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration partielle de l'église Notre Dame et Saint Nicaise tranche 2.

L'ensemble des travaux est évalué à 457 678,63 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre du fonds de soutien de la communauté urbaine du Grand Reims et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2022 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de la communauté urbaine du Grand Reims

elibération n° 2021-7-7: consultation d'architectes pour travaux de la salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, décide de lancer une consultation d'architectes pour les travaux de la salle associative.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<u>Règlement d'attribution des subventions aux associations</u>: Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour l'attribution des subventions aux associations. Il donne lecture d'un projet. Sur ce document sera ajouté la demande du nombre de membres qui sont domiciliés sur la commune.

Après discussion le conseil à l'unanimité valide ce règlement.

Délibération n° 2021-7-5 : règlement d'attribution des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<u>Numérotation des rues</u>: Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a des problèmes d'adressage à résoudre sur la commune pour permettre un accès plus rapide des services de secours, pour le déploiement de la fibre, pour la livraison de colis, pour les services fiscaux. Il faut un adressage précis. Quatre adresses sont à numéroter:

- Lieudit la Maison Blanche
- Lieudit le Luxembourg
- Ecluse du Godart
- Le Godart

Après discussion le conseil à l'unanimité décide l'adressage suivant pour les parcelles suivantes :

- Parcelle ZB 45 : 2 lieudit Maison Blanche, RD 944, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Parcelle ZX 12 : 1 lieudit Le Luxembourg, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Parcelle AE 36 : 3 lieudit le Godart, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Écluse : 1 lieudit le Godart, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE

Délibération n° 2021-7-6: numérotation des rues

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la numérotation des lieudits suivants pour permettre un accès rapide des services de secours, la livraison facilitée des colis, le déploiement de la fibre à savoir :

- Parcelle ZB 45 : 2 lieudit Maison Blanche, RD 944, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Parcelle ZX 12: 1 lieudit Le Luxembourg, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Parcelle AE 36 : 3 lieudit le Godart, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE
- Écluse : 1 lieudit le Godart, 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<u>Informations Cu du Grand Reims</u>: Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la communauté urbaine du Grand Reims à savoir :

- Voir pour les noms des nouvelles rues à faire valider par la communauté urbaine
- Zone à faible émission mobilité qui doit se mettre en place au 1^{er} janvier 2022 : interdiction de rouler dans l'hypercentre aux véhicules avec vignette Crit'Air 5, pour les Crit'Air 4 ce sera au 1^{er} janvier 2023, pour les Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2024. Voir pour trouver la carte précise des lieux interdits et la diffuser.
- L'enquête mobilité est en cours en ce moment
- Réorganisation des collectes de déchets : notre commune conserve les mêmes jours de collecte mais les horaires vont certainement changer. Il est conseillé de sortir les containers la veille du passage.
- Une réflexion est en cours sur les besoins en accueil scolaire et périscolaire. Dans notre secteur il ne devrait pas y avoir trop de changement.

- Monsieur le Maire a assisté le 30 septembre à une conférence des Maires sur le prix de l'eau qui sera mis à niveau sur 10 ans. Les produits nocifs sont recherchés dans l'eau.
- Transports publics: Madame la Présidente propose au vote du conseil communautaire du jeudi 18 novembre 2021 la résiliation du contrat MARS. Nous avons reçu en mairie un courrier de Madame PATÉ qui dit qu'il faudrait favoriser la reprise en gestion directe.
- Stratégie attractivité
- Incorporation du personnel d'Invest'in Reims dans le personnel de la communauté urbaine.
- La cour régionale des comptes n'a pas émis de remarques sur les comptes de la Cu de 2017 et 2018.
- Etat de l'emploi
- Effacement des réseaux
- Mission d'accompagnement de certains centres de pompiers du Grand Reims vers le SDIS
- Conférence territoriale stratégie bas carbone
- Conférence territoriale visite de l'inspecteur de l'académie
- Conseil d'orientation eau et assainissement avec le diagnostic sur notre commune
- Courrier pour pressoir qui rejette des produits interdits dans le réseau
- Test à la fumée
- Le prochain conseil communautaire a lieu le jeudi 18 novembre 2021
- Réunion voirie du 28 octobre 2021 avec Madame VAUTRIN : la commission a validé les travaux programmés.

<u>Informations Cercle de l'Amitié</u>: Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil d'administration a été renouvelé à savoir :

- Présidente : Madame CHRETIEN Isabelle
- Vice-Président : Monsieur DEPAIX Jean-Claude
- Trésorière : Madame BUTELLE Chantal
- Secrétaire : Madame PIGOT Jocelyne
- Vice-secrétaire : Monsieur LEFEBVRE Didier

Monsieur le Maire donne la parole aux trois représentants de la commune pour parler de leur dernière réunion et du projet de convention :

- L'association a fait une proposition de convention en reprenant le modèle que nous lui avions transmis et celle proposée par Monsieur LECOMTE Alain
- Ils demandent à la commune de payer tout l'entretien ménager
- La commune demande dans le préambule que soit rajouté l'emprunt garanti par la commune
- La commune ne prendra pas à sa charge le nettoyage des locaux

Après discussion le conseil valide les modifications proposées.

Les représentants font part d'un point soulevé à la fin de la réunion à savoir le problème de la publication dans la gazette. Il faudrait leur faire remarquer que les conseillers ne sont plus invités à l'assemblée générale et que les représentants des Maires ne sont plus invités au conseil d'administration alors que c'était une tradition permettant de faire un lien entre les communes et l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

